



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er au 31 août 2003 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce texte à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Pendant la période à l'examen (1er-31 août 2003), les effectifs de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) sur le théâtre ont été légèrement supérieurs à 22 100 soldats.

Sécurité

2. En août 2003, la situation générale au Kosovo a été caractérisée par la continuation de la tendance à l'augmentation du nombre des incidents interethniques commencée en juillet; 42 ont été signalés, pour la plupart des tirs et des attentats à la grenade ou à la bombe. Cela a représenté une légère diminution par rapport à il y a un an (48 incidents en août 2002).

3. Le 2 août, quatre hommes armés de fusils automatiques ont ouvert le feu près d'un poste du Service de police du Kosovo (SPK) à Pec et ont tué par balle trois Albanais du Kosovo (une fille de 11 ans, une femme de 24 ans et un homme de 30 ans). Cinq autres personnes ont été blessées. Certains tirs ont touché le poste du SPK, poussant les policiers à riposter. Les responsables de la MINUK considèrent que l'attaque visait Rexhep Kelmendi, qui était témoin à charge dans le procès du dirigeant de l'ALK Daut Haradinaj.

4. Le 3 août, un policier indien de la MINUK, Satish Menon, a été tué à proximité de Mitrovica alors qu'il se rendait à Leposavic en voiture. Le conducteur de la voiture de patrouille, un officier britannique de la MINUK, a été légèrement blessé. L'enquête sur cet assassinat donne à penser que cette attaque avait été bien organisée et préparée à l'avance. L'enquête se poursuit.

5. Le 9 août, un homme a été tué et deux autres gravement blessés à Jablanica lorsqu'ils sont tombés dans une embuscade alors qu'ils se rendaient à Pec dans une camionnette. À la suite de la fusillade, la police de la MINUK a demandé l'appui d'un hélicoptère à la KFOR pour aider à trouver les suspects qui s'étaient enfuis dans la zone montagneuse en direction du point de passage frontalier de Kulina. Deux suspects sont actuellement en détention et plusieurs autres personnes sont interrogées par la police.

6. Le 13 août, un ou plusieurs inconnus ont ouvert le feu à l'arme automatique sur un groupe de six adolescents serbes du Kosovo qui nageaient dans la Bistrica entre Zahac et Gorazdevac. L'un d'entre eux, âgé de 19 ans, a été tué sur le coup et un garçon de 12 ans est mort durant son transport à l'hôpital. Un troisième adolescent a été grièvement blessé à la tête et a été conduit à l'hôpital à Mitrovica nord avant d'être transféré dans un hôpital à Belgrade. Le ou les auteurs se sont enfuis et la raison de l'attaque reste obscure. En réponse à cet incident, la KFOR a publié un ordre préparatoire et un ordre de fragmentation visant à renforcer la visibilité de la KFOR en vue de prévenir tout nouvel acte de violence.

7. Les hommes politiques serbes ont vivement condamné l'attaque et ont reproché à la MINUK de ne pas avoir protégé la minorité serbe du Kosovo. Les 14 et 15 août, plusieurs manifestations ont été organisées, la plus grande à

Mitrovica, où 1 000 personnes se sont réunies pacifiquement pour une veillée aux flambeaux. À la suite de cette manifestation, une grenade a été lancée sur l'habitation d'un Albanais de souche à Mitrovica. L'explosion n'a pas fait de blessé. Le 15 août, les deux victimes de la fusillade ont été enterrées à Gorazevac, plus de 300 personnes ont assisté à la cérémonie des obsèques, dont des hommes politiques et membres de l'Église orthodoxe connus. Le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre serbes, M. Zivkovic et M. Covic, ont assisté à la cérémonie.

8. Le 18 août, un Serbe du Kosovo, Tonic Dragan, qui avait été blessé par balle sept jours auparavant à Skulanovo alors qu'il pêchait, est décédé à Belgrade. Les obsèques ont eu lieu le 19 août sans incidents; l'enquête de la MINUK se poursuit.

9. Le 26 août, un groupe de Serbes du Kosovo a essuyé des coups de feu à Bica, village composé en majorité de Serbes du Kosovo. Deux d'entre eux ont été blessés, dont un grièvement. Une patrouille de la KFOR qui se trouvait à proximité du village a aidé à évacuer les blessés sur l'hôpital espagnol de la KFOR à Istok. L'une des victimes a été transférée par la suite à l'hôpital de campagne français à Mitrovica. La police de la MINUK poursuit l'enquête.

10. La détention provisoire de Shefket Musliu, qui est détenu par la MINUK en attendant son procès pour extorsion de fonds et intimidation, a été prolongée pour une nouvelle période de 60 jours jusqu'au 5 octobre 2003.

Attaques contre la Force et ses activités opérationnelles

11. Le 10 août, un inconnu a tiré une balle de 9 millimètres sur l'aérodrome du Camp de la Brigade multinationale Sud-Ouest, touchant un bâtiment mais ne faisant pas de blessé.

12. L'opération DYNAMIC RESPONSE 03 et des opérations supplémentaires ont été lancées simultanément par la KFOR, qui a saisi une quantité importante d'armes et de munitions. La visibilité dans l'ensemble du Kosovo durant la conduite des opérations a permis à la Force de s'occuper des questions de sécurité dans la province et d'atténuer la tension au niveau des Serbes du Kosovo. La KFOR montre qu'elle est déterminée à améliorer la sécurité sur le théâtre, et sa présence accrue a peut-être empêché l'escalade des mesures de rétorsion par des Serbes du Kosovo.

Coopération et respect des accords par les parties

13. Les Forces de la Serbie-et-Monténégro et du Ministère des affaires intérieures ont continué de respecter les dispositions de l'Accord technique militaire.

14. Pendant la période à l'examen, on a procédé, en donnant des délais très courts, à quatre appels nominaux portant sur 20 unités du Corps de protection du Kosovo. Les résultats continuent de révéler des taux d'absentéisme peu élevés (1,6 %), avec 17 cas sur un total de 1 053. Toutefois, il ressort de ces chiffres que le nombre de personnes en permission est encore trop élevé. Le Corps a été informé que les permissions du personnel, y compris celles accordées aux fins d'exercice et de formation, doivent être étalées de façon planifiée sur la période des vacances. Les effectifs présents du Corps (60,5 % en moyenne) ne représentent pas la présence minimale requise, qui doit être de 75 % en permanence. Sur les 20 unités qui ont fait l'objet du dénombrement, seulement 10 ont été considérées opérationnelles.

15. Le 13 août, on a procédé à un appel nominal portant sur l'ensemble du Kosovo. Sur les 2 874 personnes dénombrées, 40 % étaient de service dans leur caserne et 9 % de service ailleurs au Kosovo. Cet appel a indiqué que 58 % des effectifs étaient présents (y compris ceux qui étaient de service dans leur caserne et ailleurs au Kosovo) alors que le taux minimal requis est 75 %. Le résultat lors du dénombrement précédent, effectué en mai 2003, avait été de 87 %. Le décompte à l'échelle du Kosovo a confirmé qu'il n'y avait pas de système de planification des permissions en place au sein du Corps et a montré que sur les 84 unités du Corps, seulement 11 pouvaient être considérées comme opérationnelles.

16. Neuf cas de non-respect ont été signalés en août. Ces affaires consistent dans 3 violations concernant les armes, 2 infractions pénales, 2 actes de désobéissance et 2 appels. Quarante-sept affaires restent ouvertes, dont 35 doivent être closes après signature et l'approbation par la MINUK.

Conclusion

17. La situation générale au Kosovo, quoique stable, est moins sûre depuis le milieu de l'année. Les meurtres commis à Zahac et à Skulanovo ont accru les tensions dans la province. Cela s'est traduit par une escalade de l'agressivité interethnique. Ces actes, ajoutés au fait que plusieurs groupes criminels organisés et groupes armés d'Albanais de souche ne sont pas désireux de stabiliser le Kosovo, ont contribué à un environnement moins sûr. Ces groupes s'opposent au renforcement de toute institution étatique responsable de l'ordre public quelle qu'elle soit. Le niveau élevé des activités criminelles organisées pourrait déboucher sur des affrontements entre associations criminelles.